



Réf.: 2026-01-D-72-fr-3

Orig.: EN



Plan annuel 2026 du Bureau du Secrétaire Général des Ecoles Européennes

Approuvé par le Conseil Supérieur des Écoles européennes lors de sa réunion des 15, 16 et 17 avril 2026 à Riga (Lettonie)

| | |
|---|--|
| <p>Comité budgétaire Réunion des 10^{et} 11^{mars} 2026</p> <p><u>Proposition :</u> Le comité budgétaire est invité à donner son avis sur la proposition de plan annuel 2026 du bureau du secrétaire général contenant des objectifs en matière de pédagogie, de ressources humaines, de finances, de comptabilité et d'administration garantissant la mise en œuvre du plan pluriannuel 2025-29.</p> <p><u>Avis :</u> Le comité budgétaire a exprimé un avis favorable sur le plan annuel 2026 pour le BSG.</p> | Réf.: 2026-01-D-72-fr-1 |
| <p>Conseil Supérieur Réunion du 15^{au} 17^{avril} 2026</p> <p><u>Proposition :</u> Le Conseil Supérieur est invité à approuver la proposition de plan annuel 2026 du Bureau du Secrétaire général contenant des objectifs en matière de pédagogie, de ressources humaines, de finances, de comptabilité et d'administration garantissant la mise en œuvre du plan pluriannuel 2025-29.</p> <p><u>Décision :</u> Le Conseil supérieur a approuvé le Plan annuel 2026 du Bureau du Secrétaire général, comprenant des objectifs dans les domaines de la pédagogie, des ressources humaines, des finances, de la comptabilité et de l'administration, afin d'assurer la mise en œuvre du Plan pluriannuel 2025-2029.</p> | Réf.: 2026-01-D-72-fr-2 Réf.: 2026-01-D-72-fr-3 |

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Plan annuel 2026 du Bureau du Secrétaire Général des Ecoles Européennes | 1 |
| I. Mission et vision des écoles européennes | 4 |
| II. Introduction | 6 |
| 1 Aperçu des objectifs 2026 | 7 |
| III. Objectifs 2026 - Détails | 9 |
| 1. Objectifs liés aux domaines prioritaires du plan multi-annuel 2025-2029 | 9 |
| 2. Objectifs en pédagogie | 15 |
| 2.1.1 Objectifs pilotés par le BSG..... | 15 |
| 2.1.2 Objectifs pédagogiques communs avec les écoles..... | 18 |
| 2.1.3 Écoles européennes accréditées..... | 19 |
| 3. Administration | 21 |
| 3.1. Objectifs des différentes unités de le BSG | 21 |
| 3.2. Objectifs financiers et administratifs communs avec les écoles | 26 |

I. Mission et vision des écoles européennes

| | | | | |
|---------|---|--|---|--|
| Mission | <p>Le système des Écoles européennes offre une éducation de qualité, multilingue, multiculturelle et inclusive à ses élèves, de la maternelle à la fin du secondaire. Enraciné dans des valeurs européennes et démocratiques, le système encourage la citoyenneté, la compréhension interculturelle et la coopération, en dotant les élèves des compétences nécessaires pour s'épanouir sur le plan académique, social et personnel dans un monde diversifié et globalisé en évolution rapide.</p> | | | |
| Valeurs | Identité européenne | Multilinguisme et multiculturalisme | Collaboration | Inclusion |
| | <p>1. Nous intégrons la dimension européenne dans notre pédagogie.</p> <p>2. Nous dispensons un enseignement de grande qualité et défendons les valeurs européennes que sont la dignité humaine, la liberté, la démocratie et l'égalité, l'État de droit, le respect des droits de l'homme, ainsi que l'intégration, l'équité et la durabilité.</p> | <p>1. Nous proposons un enseignement dans toutes les langues officielles de l'UE, de la maternelle à l'enseignement secondaire supérieur, sanctionné par le Baccalauréat européen.</p> <p>2. Nous nous engageons à soutenir et à préserver nos langues et cultures nationales.</p> <p>3. Nous dispensons une éducation multiculturelle dans le cadre du programme.</p> | <p>1. Les élèves des différentes sections linguistiques étudient certaines matières dans des groupes linguistiques mixtes.</p> <p>2. Les enseignants des États membres de l'UE collaborent à l'enseignement, au partage et à l'échange de bonnes pratiques.</p> <p>3. Les inspecteurs de tous les États membres de l'UE collaborent et fournissent des conseils professionnels sur les développements pédagogiques et prennent part aux processus de prise de décision.</p> <p>4. Nous encourageons la participation active de toutes les parties prenantes, y compris les élèves, les parents, les éducateurs et le personnel administratif, aux processus de prise de décision.</p> | <p>1. Nous offrons des possibilités d'apprentissage qui permettent à tous les élèves d'atteindre leur plein potentiel, indépendamment de leur origine, de leur identité ou de leurs capacités.</p> <p>2. Nous soutenons le bien-être des élèves et du personnel dans nos écoles.</p> |

| | | |
|--|--|--|
| <p>Vision</p> | <p>Les Écoles européennes dispenseront une éducation de haute qualité à leurs élèves, qui nourrira leur curiosité, leur créativité, leur pensée critique, leur adaptabilité et leur passion de l'apprentissage tout au long de la vie.</p> <p>En adoptant des valeurs européennes communes, l'innovation, l'inclusion et les pratiques fondées sur des données probantes, les élèves seront dotés de la résilience et de la confiance nécessaires pour naviguer dans un monde en évolution rapide et pour jeter des ponts entre les cultures à travers l'Europe et au-delà.</p> <p>Les Écoles européennes seront un modèle d'excellence favorisant un dialogue et une coopération avec les acteurs de l'éducation et les décideurs politiques. Grâce à un engagement résolu en faveur de la qualité et de l'amélioration continue, les Écoles européennes ne se contenteront pas de relever les défis à venir, elles façonneront également un avenir plus radieux et interconnecté.</p> | |
| <p>Piliers du développement</p> | <p>L'éducation de demain</p> | <p>Notre rôle et notre ambition dans l'Espace européen de l'éducation</p> |
| | <p>Nous visons à :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. donner aux élèves les moyens de s'adapter, d'innover, de devenir des individus responsables et indépendants en leur permettant d'acquérir des compétences clés pour l'apprentissage tout au long de la vie ; 2. permettre aux élèves de développer des compétences de base essentielles ainsi que des compétences transformatrices, y compris des soft skills, une culture numérique, de la créativité, l'esprit critique et la sensibilisation au développement durable ; 3. mettre en œuvre des méthodes d'enseignement innovantes axées sur l'élève et fondées sur des données probantes ; 4. développer un programme flexible et évolutif avec des parcours interdisciplinaires ; 5. garantir un modèle d'assurance qualité solide, gage d'une amélioration continue. | <p>Nous visons à :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. contribuer activement au développement de l'éducation européenne dans l'ensemble de l'UE ; 2. favoriser la coopération avec les organisations éducatives locales, nationales et internationales ; 3. accroître la visibilité des Écoles européennes dans les États membres de l'UE ; 4. dispenser une formation professionnelle de haute qualité et offrir des opportunités de carrière pour soutenir nos éducateurs dans les Écoles européennes. |

II. Introduction

Le plan annuel 2026 du bureau du secrétaire général (BSG) définit les priorités concrètes et les objectifs opérationnels qui guideront les travaux du système des écoles européennes tout au long de l'année. S'appuyant sur le plan multi-annuel 2025-2029 (PMA), le présent document traduit une vision stratégique à plus long terme en étapes ciblées et réalisables pour 2026 dans les domaines de la pédagogie, des ressources humaines, des finances, de la comptabilité et de l'administration.

Les objectifs présentés ici visent à assurer la continuité de la mise en œuvre du PMA tout en répondant à l'évolution des besoins du système. Conformément à la pratique antérieure, ce plan se concentre sur les initiatives pour lesquelles des progrès substantiels ou un impact visible sont attendus au cours de l'année. Les actions à plus long terme ou pluriannuelles ne sont incluses que lorsque 2026 représente une étape significative.

Le plan reflète également la collaboration continue entre le BSG et les écoles. Plusieurs objectifs sont partagés avec les écoles et nécessitent une mise en œuvre conjointe. Dans le même temps, chaque unité OSG poursuit en parallèle son travail opérationnel régulier, qui constitue la base essentielle pour la poursuite du développement des écoles européennes.

Compte tenu de la pertinence de la transformation des Technologies d'information et de communication (TIC) à l'échelle du système, les objectifs spécifiques en matière de TIC sont décrits séparément dans le *rapport annuel sur les TIC 2025 et le plan TIC 2026* (doc. 2026-01-D-27-en-1), ce qui garantit la clarté et évite les doubles emplois.

Le présent plan annuel pour 2026 constitue donc à la fois une feuille de route et un outil de suivi : il définit ce qui doit être réalisé, par qui et par quelles étapes, ce qui constitue la base d'un suivi continu tout au long de l'année et d'un rapport transparent aux organes dirigeants.

1 Aperçu des objectifs 2026

| Zone | Objectif | Page |
|---|--|------|
| Objectifs dans les 6 domaines prioritaires | | |
| Objectif spécifique n° 1 | Domaine prioritaire 1: Réviser et améliorer la gouvernance du SE | 9 |
| Objectif spécifique n° 2 | Domaine prioritaire 2 Favoriser les échanges et la participation aux programmes d'échange | 10 |
| Objectif spécifique n° 3 | Domaine prioritaire 3: Amélioration du bien-être des élèves et du personnel: Améliorer le système actuel de bien-être des élèves | 11 |
| Objectif spécifique n° 4 | Domaine prioritaire 4: Élaborer une approche de la durabilité dans l'ensemble de l'école | 12 |
| Objectif spécifique n° 5 | Domaine prioritaire 5: Amélioration du développement professionnel continu avec l'ES | 13 |
| Objectifs pédagogiques portés par l'OSG | | |
| Pédagogie - Objectif spécifique 1 | Mettre en œuvre des innovations pédagogiques | 14 |
| Pédagogie - Objectif spécifique n° 2 | Améliorer les processus de collecte de données existants | 14 |
| Pédagogie - Objectif spécifique n° 3 | Promouvoir des approches flexibles pour répondre aux divers besoins des élèves | 15 |
| Pédagogie - Objectif spécifique 4 | Baccalauréat européen: Simplifier l'examen européen BAC | 16 |
| Commun avec les écoles | | |
| Année scolaire Pédagogie 2025-26 | Organisation des classes Y compris les élèves ISA | 17 |
| Année scolaire Pédagogie 2025-26 | Mise en œuvre des changements récents concernant les évaluations et autres exigences réglementaires | 17 |
| Écoles européennes accréditées | | |
| Objectif spécifique n° 1 | EEA : Améliorer la qualité du processus d'accréditation et d'audit | 18 |
| Administration | | |
| Objectifs des différentes unités de l'OSG | | |
| HR – Objectif spécifique n° 1 | Accroître l'attractivité du système scolaire européen pour le personnel | 20 |
| HR – Objectif spécifique n° 2 | Simplification: Mise en place d'une plateforme RH | 20 |

| | | |
|---|--|----|
| TIC/AC – Objectif spécifique n° 3 | TIC: Remplacement du SMS | 21 |
| Finances – Objectif spécifique n° 4 | Simplification: Mise en œuvre des mesures approuvées par le sous-groupe de travail «Budget» (> 1 an) | 22 |
| Finances – Objectif spécifique n° 5 | Améliorer les politiques et procédures de gestion financière | 22 |
| Finances – Objectif spécifique n° 6 | Élaboration d'un nouveau cadre de contrôle interne | 23 |
| Finances – Objectif spécifique n° 7 | Vers des marchés publics plus écologiques | 24 |
| Finances – Objectif spécifique n° 8 | Renforcer une culture de bonne gestion financière | 24 |
| Commun avec les écoles | | |
| TIC – Objectif spécifique n° 1 | Mettre en œuvre les recommandations de l'audit sur la gouvernance informatique | 25 |
| Conformité législative – Objectif spécifique n° 2 | Accroître l'obligation de rendre des comptes au titre du RGPD et mettre en œuvre la législation de l'UE sur l'IA | 25 |

III. Objectifs 2026 - Détails

1. Objectifs liés aux domaines prioritaires du plan multi-annuel 2025-2029

| | |
|---------------------------------|--|
| Objectif spécifique n° 1 | <p><u>Domaine prioritaire 1: Réviser et améliorer la gouvernance du SE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> a) <u>Amélioration de la gouvernance en pédagogie</u> b) <u>Partage des coûts</u> c) <u>Révision de la gouvernance en matière de ressources humaines</u> d) <u>Renforcement de la gouvernance informatique</u> e) <u>Autre - Juridique</u> |
| Qui? | Secrétaire général, secrétaire général adjoint, chef d'unité «Développement pédagogique», chef d'unité «Ressources humaines», chef d'unité «TIC» |
| Principales étapes | <ul style="list-style-type: none"> a) <u>Amélioration de la gouvernance en pédagogie</u> <ul style="list-style-type: none"> - Commencer à élaborer des idées et des propositions pour la mise en œuvre des recommandations de l'audit du Service d'Audit Interne (SAI) (groupe de travail de la présidence élargie et troïka des inspecteurs de l'ECI), > 1 an - Prendre une décision formelle sur les modifications proposées existantes et d'éventuelles autres modifications concernant la simplification des réunions du conseil d'administration - Développer un outil pour soutenir la gestion des tâches des inspecteurs afin de gagner en efficacité et en transparence - Commencer l'élaboration d'une enquête pour recueillir un retour d'information systématique des parties prenantes b) <u>Partage des coûts</u> <ul style="list-style-type: none"> - Discuter et approuver une nouvelle proposition visant à améliorer le mécanisme de partage des coûts c) <u>Révision de la gouvernance en matière de ressources humaines</u> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du recrutement des enseignants détachés en assurant l'implication de la direction de l'école dans le processus |

| | |
|------------------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Finaliser les procédures d'évaluation des membres du personnel dirigeant (BSG) d) <u>Renforcement de la gouvernance informatique</u> - Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du SAI (sécurité informatique) e) <u>Autre - Juridique</u> - Poursuivre les discussions sur la création d'un médiateur externe ou d'un mécanisme de médiation. Discuter du modèle approprié, de la portée de l'intervention et de l'interaction avec le mécanisme d'appel existant. |
| Résultat(s) attendu(s) | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Premières idées pour mettre en œuvre les recommandations du SAI ➤ Idées identifiées pour simplifier les réunions du Conseil pédagogique mises en œuvre ➤ Développement de l'outil de l'inspecteur intégré dans la plateforme RH ➤ Approbation d'un nouvel accord de partage des coûts pour 2026 ➤ Mise en œuvre des recommandations du SAI sur la gouvernance informatique ➤ Les discussions au sujet d'un ombudsman externe ou d'un mécanisme de médiation sont terminées. |
| Documents de référence | <ul style="list-style-type: none"> - 2022-10-D-33-3: Plan stratégique d'audit interne 2023-2025 et prolongation du mandat du SAI - 2022-10-D-33-3: Présentation PowerPoint de la note de cadrage dans le JBI et le JTC - 2024-01-D-30-fr-4: Plan d'action: Réflexion sur l'avenir du système des écoles européennes - 2025-09-D-23-fr-4 Résultat de l'audit du SAI sur la gouvernance dans le domaine pédagogique - recommandations et plan d'action - IAS.B.1/MK/JM/CB/MB/emg: Rapport d'audit final sur la gouvernance informatique dans les écoles européennes - 2025-01-D-46-fr-6 Plan pluriannuel ES 2025-2029. |

| | |
|--------------------------|---|
| Objectif spécifique n° 3 | <p><u>Domaine prioritaire 2: Favoriser les échanges et la participation aux programmes d'échange</u></p> <p>a) <u>Participation à des projets européens</u></p> <p>b) <u>Collaboration avec la DG EAC</u></p> <p>c) <u>Élargir la famille des écoles européennes</u></p> |
| Qui? | <p>Secrétaire général, Vice-Secrétaire général, Coordonnateur exécutif, Chef de l'unité Développement pédagogique, Coordonnateur du soutien éducatif</p> |
| Principales étapes | <p>a) <u>Participation à des projets européens:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Erasmus+: Mobilité des membres du personnel de l'OSG dans le but de développer les compétences de l'OSG soit par la formation, soit par l'observation en situation de travail sur la base de l'accréditation Erasmus+ récemment accordée - Poursuivre la participation à d'autres appels financés par l'UE (programmes Horizon Europe et Géant, couvrant les actions Jean Monnet, les projets prospectifs) <p>b) <u>Collaboration avec la DG EAC :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer et collaborer aux réunions régulières organisées par l'OSG et la DG EAC - Contribution au groupe consultatif Europass (première réunion officielle prévue en février 2026) <p>c) <u>Élargir la famille des écoles européennes (> 1 an)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Discuter de la note conceptuelle sur l'élargissement et la coopération de l'EEA et des écoles nationales à l'étranger |
| Résultat(s) attendu(s) | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accroître les connaissances au sein du SE et la visibilité du SE dans l'espace européen de l'éducation ➤ Partage et échange de bonnes pratiques ➤ Reconnaissance du nombre potentiel de SAE |
| Documents de référence | n.d. |

| | |
|---------------------------------|---|
| Objectif spécifique n° 4 | <u>Domaine prioritaire 3: Amélioration du bien-être des élèves et du personnel: Améliorer le système actuel de bien-être des élèves</u> |
| Qui? | Secrétaire général adjoint, chef de l'unité « Développement pédagogique », chef de l'unité « BAC européen », coordinateur du soutien éducatif |
| Principales étapes | <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la supervision, la mise en œuvre et le soutien du cadre SE sur le bien-être (> 1 an) - Veiller à ce que toutes les écoles appliquent le ratio approuvé de psychologues et d'élèves - Groupe de travail sur le bien-être pour cartographier les initiatives de bien-être au niveau scolaire et mener une enquête sur le bien-être des élèves. Révision de la composition et du mandat du groupe de travail sur le bien-être. - Renforcer et harmoniser la coopération entre les équipes scolaires existantes (y compris le conseil consultatif scolaire et l'équipe de soins) pour soutenir des actions coordonnées en matière de bien-être sous la direction de l'inspecteur responsable. - Structures de gestion – révision des structures d'encadrement intermédiaire et des ressources allouées - Inspecteur spécialisé agissant en tant que «coordinateur du bien-être». |
| Résultat(s) attendu(s) | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cadre politique pour le bien-être des élèves des écoles européennes mis en œuvre dans toutes les écoles. ➤ Élaboration de l'enquête sur le bien-être des élèves ➤ Structures de soins pastoraux à prendre en compte dans le cadre du programme d'études en cours d'élaboration ➤ Amélioration du soutien au niveau scolaire, sur la base du cadre politique dans ce domaine ➤ Une gouvernance plus efficace au niveau de l'école, avec un rôle plus actif de l'encadrement intermédiaire des établissements d'enseignement supérieur ➤ Cartographie des groupes existants et préparation d'indications / conseils pour renforcer l'alignement des actions coordonnées |
| Documents de référence | <ul style="list-style-type: none"> - 2022-04-M-3-fr-1: Décision du conseil supérieur lors de sa réunion des 6, 7 et 8 avril 2022 concernant le «Cadre stratégique pour le bien-être des élèves des écoles européennes» (document 2022-01-D-6-en-2) - 2025-01-D-60-fr-1: Note sur l'élaboration d'une proposition de cadre de carrière pour les enseignants |

| | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - 2024-09-D-81-fr-5: Priorités de la présidence chypriote des écoles européennes 2024-2025 - 2025-09-D-5-en-2: Mandat et composition du groupe de travail sur le bien-être des élèves - 2025-09-D-41-fr-4 Priorités de la présidence lettone des écoles européennes 2025-2026 |
|--|---|

| | |
|---------------------------------|---|
| Objectif spécifique n° 5 | <u>Domaine prioritaire 4: Élaborer une approche scolaire globale pour le développement durable</u> |
| Qui? | Chef de l'unité Développement pédagogique, coordinateur pour le développement durable |
| Principales étapes | <ul style="list-style-type: none"> - Préparer un cadre d'approche de l'ensemble de l'école (WSA) pour le développement durable en collaboration avec le GT Éducation pour le développement durable, - Documenter les initiatives récentes des écoles et leur apporter un soutien dans la promotion des politiques de durabilité. |
| Résultat(s) attendu(s) | <ul style="list-style-type: none"> ➤ (Projet) WSA défini ➤ Stratégies des écoles élaborées dans le domaine de la durabilité |
| Documents de référence | <ul style="list-style-type: none"> - 2024-09-D-81-fr-5: Priorités de la présidence chypriote des écoles européennes 2024-2025 - 2022-04-M-3-fr-1: Décision du conseil supérieur lors de sa réunion des 6, 7 et 8 avril 2022 concernant le «Cadre stratégique pour le bien-être des élèves des écoles européennes» (document 2022-01-D-6-en-2) |

| | |
|---------------------------------|--|
| Objectif spécifique n° 6 | <u>Domaine prioritaire 5: Amélioration du développement professionnel continu (DPC) avec le SE</u> |
| Qui? | Secrétaire général adjoint, chef de l'unité Développement pédagogique |
| Principales étapes | <ul style="list-style-type: none"> - Finaliser l'élaboration d'un cadre de DPC - Poursuivre le déploiement de la plateforme DPC en ligne - Organisation de la formation du personnel d'encadrement à Varèse - Organisation et suivi du Forum des enseignants à Riga - Actions ciblées pour les conseillers pédagogiques et les coordinateurs de soutien pédagogique - Assurer le suivi du mandat du GT sur le DPC afin d'élaborer un cadre de DPC pour le système EE. |
| Résultat(s) attendu(s) | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Création d'une plateforme de DPC et mise à disposition d'un nouveau contenu de formation ➤ Une formation à la gestion à Varese et un forum des enseignants à Riga ont été organisés avec succès ➤ Finaliser la proposition d'un cadre de DPC par le groupe de travail mandaté. |
| Documents de référence | <ul style="list-style-type: none"> - Résultat de la procédure écrite 2025/37 – POUR AVIS UNIQUEMENT – Demande de décision du conseil supérieur sur la création, la composition et le mandat d'un groupe de travail chargé d'élaborer un cadre de développement professionnel continu pour les écoles européennes – Document 2025-11-D-14-fr-1 - Document 2025-11-D-14-fr-1 Procédure écrite accélérée n° 2026/01 - Demande de décision du conseil supérieur sur la création, la composition et le mandat d'un groupe de travail chargé d'élaborer un cadre de développement professionnel continu pour les écoles européennes. |

2. Objectifs en pédagogie

2.1.1 Objectifs pilotés par le BSG

| | |
|---------------------------------|--|
| Objectif spécifique n° 1 | <u>Mettre en œuvre des innovations pédagogiques (PMA 2025-2029 Pédagogie 1.1)</u> |
| Qui? | Chef d'unité Développement pédagogique |
| Principales étapes | <ul style="list-style-type: none"> - Organisation des groupes de travail axés sur les cadres de référence pour les programmes d'études et l'évaluation au niveau du système - Révision des programmes après leur cycle de 10 ans - Finaliser les nouveaux programmes pour les périodes TIC 4 (s6 et s7) - Élaboration d'une proposition harmonisée de programmes L1/L1A pour le niveau secondaire. |
| Résultat(s) attendu(s) | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Élaboration d'un cadre conceptuel intitulé «Cadre de référence pour les programmes d'études et l'évaluation» ➤ Programmes révisés des cycles primaire et secondaire (basés sur un cycle de révision de 10 ans) ➤ Nouveaux programmes pour les périodes TIC 4 (S6-S7) ➤ Projet de programme L1 harmonisé pour le niveau secondaire. |
| Documents de référence | <ul style="list-style-type: none"> - 2025-01-D-40-fr-1: Proposition de nouvelles procédures pour rédiger un nouveau programme ou le renouveler dans le système des écoles européennes - 2024-09-D-80-fr-2: Contrôle d'assurance qualité avant l'approbation du curriculum/syllabus dans les écoles européennes - 2025-01-D-58-fr-2: Plan de révision du programme primaire. Élaboration du programme du cadre de référence. |

| | |
|---------------------------------|---|
| Objectif spécifique n° 2 | <u>Améliorer les processus de collecte de données existants (PMA 2025-2029 Pédagogie 1.2)</u> |
| Qui? | Chef d'unité Développement pédagogique |
| Principales étapes | <ul style="list-style-type: none"> - Après la mise en place d'un nouvel outil d'Intelligence Commercial, avec le soutien de l'Analyste de données : <ul style="list-style-type: none"> o améliorer les rapports sur les taux de répétition et les échecs des sujets, avec une analyse statistique plus approfondie o Étudier d'autres résultats d'apprentissage spécifiques (c.-à-d. les résultats du baccalauréat en mathématiques 3 et 5) et les facteurs d'influence o Appuyer les EE et les EEA à fournir des données statistiques précises et actualisées o Élaboration, avec les EE et les EEA, de recommandations spécifiques sur la manière d'utiliser les données pour le suivi et les décisions au niveau des écoles. |
| Résultat(s) attendu(s) | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Amélioration des rapports dans certains rapports pédagogiques ➤ Nouveaux rapports thématiques élaborés ➤ Organisation de réunions avec la direction de l'école afin d'améliorer la collecte de données et l'établissement de rapports, ainsi que les décisions au niveau de l'école. |
| Documents de référence | - 2024-09-D-43-fr-2: Rapport sur les échecs scolaires et les taux de redoublement dans les écoles européennes 2023-2024 |

| | |
|---------------------------------|--|
| Objectif spécifique n° 3 | <u>Promouvoir des approches flexibles pour répondre aux divers besoins des élèves (PMA 2025-2029 Pédagogie 2.1)</u> |
| | <ul style="list-style-type: none"> a) Flexibilité des programmes pour les élèves ayant des besoins spéciaux b) Renforcer la reconnaissance des certificats alternatifs c) Poursuite de l'évaluation de l'offre d'éducation inclusive en Espagne |
| Qui? | Coordonnatrice du soutien éducatif et de l'éducation inclusive |
| Principales étapes | <ul style="list-style-type: none"> a. Flexibilité des programmes pour les élèves ayant des besoins spéciaux <ul style="list-style-type: none"> o Préparer une proposition révisée pour le CS (avril 2026) b. (après approbation du point a)) Établir la structure nécessaire à la mise en œuvre de certificats alternatifs (2026/2027) |

| | |
|------------------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ○ Collaborer avec certains États membres pour définir le contenu des certificats alternatifs ○ Élaborer un modèle et discuter avec certains États membres <p>c. Accompagner l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'action réalisée par l'Agence européenne pour les besoins spéciaux et l'éducation inclusive (EASNIE)</p> |
| Résultat(s) attendu(s) | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Proposition approuvée par le CS ➤ Avoir la structure d'un certificat alternatif complété ➤ Projet de rapport d'évaluation de l'EASNIE |
| Documents de référence | <ul style="list-style-type: none"> - 2012-05-D-14-fr-10: Politique de soutien à l'éducation dans les écoles européennes - 2012-05-D-15-15 – Politique de soutien à l'éducation dans les écoles européennes – Document de procédure - 2018-12-D-34-fr-5: Plan d'action Soutien à l'éducation et éducation inclusive - 2024-05-D-19-fr-2: Proposition visant à introduire une certaine flexibilité dans le programme des écoles européennes |

| | |
|---------------------------------|---|
| Objectif spécifique n° 4 | <u>Simplifier les examens BAC (PMA 2025-2029 Pédagogie 3.1)</u> |
| Qui? | Chef d'unité Baccalauréat européen |
| Principales étapes | <ul style="list-style-type: none"> - Examen et analyse des changements possibles - Proposer les modifications |
| Résultat(s) attendu(s) | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Document rédigé proposant les modifications |
| Documents de référence | <ul style="list-style-type: none"> - 2025-09-D-41-fr-4 Priorités de la présidence lettone des écoles européennes 2025-2026 |

2.1.2 Objectifs pédagogiques communs avec les écoles

| | | |
|---------------------------------|--|--|
| Objectif spécifique n° 1 | Organisation des classes, y compris les élèves ISA (PMA 2025-2029 Pédagogie 2.1.2) | |
| Qui? | Coordonnatrice du soutien à l'éducation | Écoles |
| Principales étapes | <ul style="list-style-type: none"> - Consultation de toutes les écoles, analyse des pratiques actuelles - Préparer une analyse des besoins - Analyser la possibilité de lignes directrices pour les dérogations - Préparer une proposition actualisée sur l'organisation des classes et la présenter aux conseils d'administration | <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la préparation d'une nouvelle proposition pour l'organisation des classes avec les élèves ISA en analysant les pratiques actuelles et les besoins des écoles et en élaborant des propositions qui répondent aux besoins des écoles. |
| Résultat(s) attendu(s) | ➤ Document révisé sur l'organisation des classes établi par le Groupe de travail sur l'appui à l'éducation | |
| Documents de référence | <ul style="list-style-type: none"> - 2022-08-D-14 -fr-7: Proposition pour l'organisation de classes comprenant des élèves bénéficiant d'un soutien intensif | |

| | | |
|---------------------------------|---|---|
| Objectif spécifique n° 2 | <u>Mise en œuvre des changements récents concernant les évaluations et autres exigences réglementaires</u> | |
| Qui? | Chef d'unité Développement pédagogique | Écoles |
| Principales étapes | <ul style="list-style-type: none"> - Suivi et soutien et actions de formation connexes - Finaliser la politique en matière d'IA et soutenir les écoles dans sa mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre de nouveaux modèles pour les rapports du cycle primaire - Mettre en œuvre les changements liés à l'évaluation sommative en s4-s6 |
| Résultat(s) attendu(s) | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Modifications/exigences susmentionnées mises en œuvre ➤ WSA pour le développement durable développé | |
| Documents de référence | <ul style="list-style-type: none"> - 2025-01-D-59-fr-1: Mise à jour et suivi: Mise en œuvre des nouveaux outils d'évaluation dans le cycle primaire - 2024-12-D-26-fr-2: Évaluation sommative pour les points 4 à 6 dans les écoles européennes: Modalités pédagogiques et organisationnelles | |

2.1.3 Écoles européennes accréditées

| | |
|---------------------------------|--|
| Objectif spécifique n° 1 | <u>EEA : Améliorer la qualité du processus d'accréditation et d'audit (PMA 2025-2029 Pédagogie 4.1)</u> |
| Qui? | Coordonnateur exécutif |

| | |
|------------------------|--|
| Principales étapes | <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la formation des inspecteurs, des experts et des nouveaux directeurs sur les nouvelles boîtes à outils - Améliorer le retour d'information et le suivi des audits à l'aide de la nouvelle boîte à outils - Soutenir la nouvelle EEA dans le processus d'accréditation - Améliorer la coopération entre les EEA et les écoles traditionnelles («système Buddy») - Explorer de nouvelles formes d'adhésion au système des écoles européennes sans répondre pleinement à toutes les exigences (voir le domaine prioritaire 2, Élargissement de la famille des écoles européennes). |
| Résultat(s) attendu(s) | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nouvelle boîte à outils en cours d'utilisation et d'évaluation ➤ Normes de qualité élevées ➤ Amélioration de la coopération et du soutien. |
| Documents de référence | <ul style="list-style-type: none"> - 2024-08-D-9-fr-4: Assurance de la qualité dans les écoles européennes accréditées – vue d'ensemble - 2024-08-D-10-fr-4: Boîte à outils de pré-audit - 2024-08-D-11-fr-4: Boîte à outils pour les visites d'audit - 2024-08-D-12-fr-4: Boîte à outils du plan d'action post-audit. - 2024-08-D-13-fr-4: Boîte à outils de vérification des progrès et de la conformité du plan d'action - 2019-12-D-12-fr-6: Règlement relatif aux écoles européennes accréditées. |

3. Administration

3.1. Objectifs des différentes unités de le BSG

| | |
|---------------------------------|--|
| Objectif spécifique n° 1 | <u>HR : Accroître l'attractivité du système des écoles européennes pour le personnel (PMA 2025-2029 A.1)</u> |
| Qui? | Chef d'unité HR |
| Principales étapes | <ul style="list-style-type: none"> - PAS : Révision de la grille salariale unique prévue par le statut - PAS : Inclure les superviseurs des écoles européennes en tant que membres du personnel administratif et auxiliaire - Personnel détaché/Professeur recruté localement (PRL) : Réduire les écarts salariaux entre les cycles maternel/primaire et secondaire et revoir les salaires des conseillers pédagogiques - PRL : Analyse comparative de la compétitivité des salaires des enseignants recrutés localement. |
| Résultat(s) attendu(s) | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Approbation des mesures proposées susmentionnées par le Conseil Supérieur ➤ Augmenter la satisfaction du personnel et être attrayant pour les nouveaux membres du personnel. |
| Documents de référence | <ul style="list-style-type: none"> - 2025-09-D-52: Proposition visant à inclure les superviseurs dans les écoles européennes en tant que membres du personnel administratif et auxiliaire - 2026-02-D-18: Comparaison des salaires des enseignants recrutés localement avec les systèmes nationaux d'enseignement public dans les États membres d'accueil - 2026-02-D-15-fr-2: Proposition visant à réduire les écarts salariaux entre les cycles du système scolaire européen et à revoir les salaires des conseillers pédagogiques. |

| | |
|---------------------------------|---|
| Objectif spécifique n° 2 | <u>HR : Simplification: Mise en œuvre d'une plateforme RH (PMA 2025-2029, domaine prioritaire 6.6)</u> |
| Qui? | Chef d'unité RH (propriétaire du projet) et chef d'unité Capacité de contrôle interne (gestionnaire du projet) et écoles pilotes (EEB III, ES Bergen, ES Munich) |

| | |
|------------------------|--|
| Principales étapes | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre l'outil RH dans les écoles pilotes - Évaluer l'efficacité de l'outil et planifier la mise en œuvre dans les écoles restantes - Démarrer la mise en œuvre dans les écoles restantes |
| Résultat(s) attendu(s) | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Plateforme Odoo utilisée dans les écoles pilotes ➤ Mise en œuvre dans les écoles restantes prévue et commencée |
| Documents de référence | <ul style="list-style-type: none"> - 2023-02-D-43-fr-2: Rapport du Groupe de travail sur la simplification - Plans d'action - 2024-10-D-64-fr-2: Point sur le plan d'action |

| | |
|---------------------------------|---|
| Objectif spécifique n° 3 | <u>TIC : Remplacement du SMS (PAM 2025-2029, domaine prioritaire 6.1)</u> |
| Qui? | Secrétaire général, secrétaire général adjoint, coordinateur exécutif, chef d'unité TIC, chef d'unité Développement pédagogique, chef d'unité Baccalauréat européen |
| Principales étapes | <ul style="list-style-type: none"> - Finaliser le projet de gestion des données de base à la suite des modifications requises dans l'AIPD - Intelligence Commercial (Tableau): <ul style="list-style-type: none"> - Mener le programme de formation BI / Tableau et le mettre en service au début de l'année scolaire 2026/2027 - SIS : <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du système d'information scolaire (SIS) à partir du premier trimestre 2026 – poursuite avec MySchool - Commencer le développement du module BAC dans l'application SIS (reporté à 2027 dans le but de disposer d'un outil opérationnel pour l'année scolaire 2027/2028) - Kafka : <ul style="list-style-type: none"> - Intégration progressive de différentes applications dans la plateforme d'intégration des données en 2026 et 2027 |
| Résultat(s) attendu(s) | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Solution d'intégration de données mise en œuvre ➤ Mise en œuvre de la solution de l' Intelligence Commercial (Tableau) et formation du personnel |

| | |
|------------------------|---|
| | ➤ Solution SMS améliorée en cours d'utilisation |
| Documents de référence | - 2023-02-D-44-fr-2: Décision du Conseil Supérieur sur le remplacement du SMS: MySchool SMS |

| | |
|---------------------------------|--|
| Objectif spécifique n° 4 | Finances: Simplification - Mise en œuvre des mesures approuvées par le sous-groupe de travail «Budget» (> 1 an) |
| Qui? | Chef d'unité Comptabilité avec les chefs de cellule respectifs |
| Principales étapes | <u>Marchés publics:</u> <ul style="list-style-type: none"> - Outil de gestion des marchés publics (PPMT): Poursuivre le déploiement de la solution PPMT dans les Ecoles - Mettre en œuvre le renforcement de l'équipe chargée des marchés publics au sein de l'OSG - Mener des procédures de passation de marchés publics de plus grande valeur de manière centralisée dans l'intérêt de toutes les écoles/d'un certain nombre d'entre elles. |
| Résultat(s) attendu(s) | <ul style="list-style-type: none"> ➤ PPMT utilisé dans toutes les écoles ➤ L'équipe centrale d'approvisionnement est entièrement dotée en personnel et opérationnelle. |
| Documents de référence | <ul style="list-style-type: none"> - 2023-02-D-43-fr-2: Rapport du groupe de travail sur la simplification: plans d'action - 2024-10-D-64-fr-2: Mise à jour sur le plan d'action. |

| | |
|---------------------------------|--|
| Objectif spécifique n° 5 | <u>Améliorer les politiques et procédures de gestion financière</u> |
| Qui? | Comptable central, chef d'unité capacité de contrôle interne, gestionnaire central des données |
| Principales étapes | <ul style="list-style-type: none"> - Élaborer une politique de gestion des données de référence (article 57, paragraphe 6, du règlement financier) (protocole couvrant les fournisseurs, les employés et les clients) - Publication d'une note actualisée sur les procédures de paiement (article 62, paragraphe 3, du règlement financier) et d'éventuels autres documents qui pourraient nécessiter une mise à jour - Mettre à jour le manuel comptable existant (2020-12-D-43-fr-1) - Améliorer l'accessibilité des méthodes et procédures financières et comptables existantes |
| Résultat(s) attendu(s) | ➤ Élaboration et publication de politiques/mémoires. |
| Documents de référence | - n.d |

| | |
|---------------------------------|---|
| Objectif spécifique n° 6 | <u>Élaboration d'un nouveau cadre de contrôle interne (en remplacement des normes de contrôle interne) (> 1 an)</u> |
| Qui? | Chef d'unité Capacité de contrôle interne |
| Principales étapes | <p>Reporté de 2025 en raison d'autres priorités:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaborer un nouveau cadre en tenant compte des différents modèles qui conviennent aux établissements d'enseignement. - Développer des templates et définir les méthodes d'évaluation - Préparer un projet pilote basé sur le nouveau cadre (phase d'essai) |

| | |
|------------------------|--|
| Résultat(s) attendu(s) | ➤ Approbation du nouveau cadre de contrôle interne et définition d'un plan de déploiement. |
| Documents de référence | <ul style="list-style-type: none"> - Rapport de la Cour des comptes sur les comptes de 2022: 2023-10-D-44-fr-3 - Lien vers le cadre: «Contrôle interne COSO» |

| | |
|------------------------------|--|
| Objectif spécifique 7 | <u>Vers des marchés publics plus écologiques</u> |
| Qui? | Chef d'unité Comptabilité |
| Principales étapes | <ul style="list-style-type: none"> - Limiter l'accès à un nombre réduit de produits, y compris une grande partie des produits «verts» (ne plus donner accès à un catalogue complet dans nos appels d'offres) - Poursuivre la mise en place de partenariats, par exemple avec «Bruxelles environnement» ou la Commission européenne («Continuer à inclure les questions d'achats écologiques dans nos sessions de «réseau de marchés publics» |
| Résultat(s) attendu(s) | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmentation du nombre de produits verts dans les commandes du BSG et des écoles ➤ Bénéficiaire d'informations et de formations sur les marchés publics écologiques ➤ Normes en matière d'achats écologiques Intégrées dans nos appels d'offres ➤ Sensibilisation accrue de l'OSG et des écoles à l'utilité de l'«écologisation» de nos achats |
| Documents de référence | <ul style="list-style-type: none"> - Lien vers les marchés publics écologiques de la CE: Boîte à outils de la CE pour les marchés publics écologiques - Lien vers Bruxelles environnement : Le site officiel de Bruxelles Environnement |

| | |
|---------------------------------|---|
| Objectif spécifique n° 8 | <u>Renforcer la culture de bonne gestion financière dans les écoles européennes</u> |
| Qui? | Chef d'unité Comptabilité, Comptable central, Chef d'unité Contrôle interne |
| Principales étapes | <ul style="list-style-type: none"> - Initiation aux nouveaux directeurs et directeurs adjoints sur les procédures de gestion financière - Travailler sur une formation en ligne (auto-étude) pour différentes procédures de gestion financière & comptabilité |
| Résultat(s) attendu(s) | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Formations effectuées ➤ Premiers pas vers des formations en ligne et autodidactes |
| Documents de référence | n.d. |

3.2. Objectifs financiers et administratifs communs avec les écoles

| | |
|---------------------------------|---|
| Objectif spécifique n° 1 | <u>Mettre en œuvre les recommandations de l'audit sur la gouvernance informatique (domaine prioritaire 6)</u> |
| Qui? | Chef d'unité Directeurs des TIC et des écoles, directeurs adjoints des finances et de l'administration et techniciens informatiques |
| Principales étapes | <u>Gouvernance de la sécurité informatique:</u> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les systèmes informatiques critiques, effectuez une analyse d'impact sur l'entreprise (BIA) - Fourni avec un modèle, commencer à établir un plan de continuité des activités - Finaliser la mise en œuvre de la gestion des actifs informatiques dans les écoles |
| Résultat(s) attendu(s) | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Analyse d'impact d'entreprise (BIA) pour les systèmes critiques ➤ Le plan de continuité des activités a commencé sur la base d'un modèle reçu de l'OSG ➤ Gestion efficace des actifs TIC de l'École ➤ Progression avancée dans la mise en œuvre de la recommandation du SAI |

| | |
|------------------------|---|
| | ➤ TIC Hautement amélioré & Sécurité de l'information |
| Documents de référence | - IAS.B1-2022-EU SCHOOLS-001: Rapport d'audit final sur la gouvernance informatique dans les écoles européennes |

| | | |
|---------------------------------|--|--|
| Objectif spécifique n° 2 | <u>Accroître l'obligation de rendre des comptes au titre du RGPD et mettre en œuvre la législation de l'UE sur l'IA</u> | |
| Qui? | Secrétaire général et délégué à la protection des données (DPD) | Directeurs d'école et DPD locaux |
| Principales étapes | Responsabilité au titre du RGPD: <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du plan d'action BSG RGPD et de ses 7 principes de responsabilité. • Formation du personnel BSG via la formation RGPD publiée sur la plate-forme CPD pour RGPD. • Soutien au respect des obligations du RGPD liées aux systèmes couramment utilisés au sein du SEE. | Responsabilité au titre du RGPD: <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre d'un plan d'action RGPD spécifique à l'école cohérent avec le plan d'action RGPD BSG et ses 7 principes de responsabilité. • Soutien au respect des obligations du RGPD liées aux systèmes couramment utilisés au sein du SEE. |
| Principales étapes (suite) | Suivi des résultats de la consultation externe visant à clarifier la responsabilité du responsable du traitement <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'élaboration et l'adoption de modèles et de politiques • Commencer la préparation et l'adoption de déclarations de confidentialité mises à jour/révisées Mise en œuvre de la législation sur l'IA par les écoles européennes (coopération avec le BSG et avec toutes les écoles): <ul style="list-style-type: none"> • Participation et appropriation fortes et intersectorielles des parties prenantes au niveau du système et de l'école (EE et EEA) • Définition d'une vision claire de l'IA pour le SEE • Élaboration d'une politique claire pour comprendre les obligations, les responsabilités et les droits • Gouvernance claire pour mettre en œuvre la politique • Révision/supervision constante par un organe responsable (task force IA) • Formation du personnel responsable au sein du SEE. | |
| Résultat(s) | ➤ sensibilisation accrue au RGPD, meilleure conformité au RGPD | |

| | |
|------------|---|
| attendu(s) | ➤ mise en œuvre de la législation sur l'IA (en cours – délai 2026). |
|------------|---|